



ATELIERS DE PRÉSANSE À PARIS

Restitution des échanges, deuxième partie

Le mois dernier, Présanse revenait sur l'un des trois thèmes proposés lors de la première édition 2018 des Ateliers de Présanse. La suite de la restitution est à retrouver ci-dessous.



À retrouver sur la page des Ateliers de Paris 2018 :

- **Bilan des actions envers les entreprises en fonction de la segmentation des tailles (données chiffrées et graphiques sur la répartition du temps médical et technique consacré aux entreprises) par le CIAMT.**
- **Adaptation de l'accompagnement des adhérents : quelles actions selon la typologie de l'entreprise ? (plans détaillés par type de risque, élaboration de modèles différenciés de Fiches d'Entreprise...) par le SISTVO.**

Adaptation de l'accompagnement des SSTI selon la typologie des entreprises

Dans une optique d'équité de traitement entre les différentes entreprises comme de pertinence dans le choix des Actions en Milieu de Travail ou du suivi mis en place, l'action du SSTI varie selon la configuration et les besoins de ses adhérents. Cette adaptation de l'accompagnement renvoie en amont à des problématiques inhérentes à l'analyse du besoin et donc à la connaissance de l'entreprise, et sur le suivi au long terme, à des questions de mise à jour et de transmission de l'information, entre préventeurs comme vers l'entreprise elle-même.

La construction de la typologie a été abordée par les 2 Services intervenants, ce en prenant en compte différents critères tels la taille des effectifs, le secteur d'activité, les types de risques et expositions professionnelles, le caractère de primo-adhérent de l'entreprise... La répartition des actions et du temps médical et technique se fait alors en fonction du nombre de salariés impactés et de l'évaluation des risques. La Fiche d'entreprise apparaît alors comme une entrée pertinente et certains SSTI ont affiné ou multiplié les modèles pour un document le plus personnalisé et utile à l'entreprise au moment de la restitution. Le type d'action de prévention varie de même selon la typologie, de l'action de sensibilisation en atelier aux interventions terrain, pour un déploiement des ressources

et savoir-faire des SSTI en fonction des priorisations établies, toutes les entreprises n'étant pas sensibles aux mêmes leviers d'action.

Pour autant, une certaine harmonisation des pratiques du SSTI reste nécessaire, notamment pour permettre une évaluation et une restitution de la connaissance de l'entreprise et des actions effectuées : mise en place d'indicateurs, règles de saisie commune aux différents préventeurs et intervenants, disponibilité et mise à jour en temps réelle des données relatives à l'entreprise au moment de préparer une AMT comme après l'avoir réalisées, utilisation du thésaurus AMT, mise en place de protocoles, traçabilité des demandes... L'information collectée doit toujours demeurer exploitable pour le SSTI, l'information restituée doit l'être pour l'entreprise.

La coordination des différents acteurs s'avère aussi être un facteur clef dans la pertinence de l'action au long terme : pour pouvoir capitaliser sur le travail déjà effectué par les autres préventeurs du SSTI lors d'une intervention, et dans les capacités d'évaluation et de restitution du Service (outils métiers compilant en interne toutes les AMT tous membres du SSTI confondus pour une même entreprise...). ■



Plus d'infos sur le site www.presanse.fr

Une première édition 2018
qui a compté

7 interventions

autour de
3 ateliers

Elaboration du PRST en région

Si les données et la matière produite par les SSTI se retrouvent au sein des PRST (notamment via la signature des CPOM ou de conventions préalables), ces derniers ne sont pas, à l'heure actuelle, systématiquement associés à la rédaction de ces plans. Dédié à la participation des SSTI à l'élaboration des Plans Santé-Travail en région, cet atelier aura souligné le besoin d'organiser l'expression des Services, de les faire apparaître sur les radars des instances comme partenaire qualifié, pertinent et incontournable. Deux Services et une Fédération régionale ont ainsi présenté des expérimentations ou des actions régionales construites en partenariat avec d'autres acteurs de la Santé-Travail ou à destination des instances, démontrant la force de proposition des SSTI ou leur capacité de coordination à l'échelle de la région.

Ce dernier point renvoie à un besoin constant d'harmonisation des pratiques, de démarches communes, à la fois pour faciliter la réalisation des missions (traçabilité, suivi, conseil...), mais aussi pour appuyer la crédibilité des interlocuteurs « SSTI » et « associations / réseau de SSTI ». A été rappelée l'absence des Services en tant que tels au collège des experts de la prévention du CROCT ; certains SSTI ou associations y sont représentées en tant que personnes qualifiées.

Certains SSTI ont pu participer à la construction du plan régional, intégrant des groupes de travail, fournissant

des ressources. Cela ne se traduit pas forcément par une identification de leur contribution dans les documents du PRST. Un interlocuteur régional clairement identifié (Association de SSTI) apparaît comme un atout, pour porter à la fois le point de vue, mais aussi l'apport des SSTI à la construction du plan.

Ces situations renvoient à la question du pilotage de la Santé au Travail de manière générale, et du besoin d'une expression harmonisée des SSTI. L'État peine toujours à identifier les représentations des SSTI comme des partenaires institutionnels. La dénomination Présanse associée à des associations régionales de SSTI (voir page 5 de ce numéro) vise à faciliter cette reconnaissance. Elle doit permettre un bénéfice plus grand de la contribution des Services dans les politiques de Santé au travail. ■



À retrouver sur la
page des Ateliers de
Paris 2018 :

- ▶ **Du CPOM-CMR à une approche pluridisciplinaire du risque chimique (origines du projet, méthodologie, résultats, exportations à d'autres entreprises...) par le CIAMT.**
- ▶ **Participation au PRST 3 : la QVT dans les PME en Île-de-France (contexte, historique, objectifs et enjeux pour les entreprises, modalités opérationnelles, outils et supports...) par le SISTVO.**
- ▶ **La participation à l'élaboration du PRST (représentation, objectifs, modalités) par la Fédération Régionale des SSTI d'Île-de-France.**